

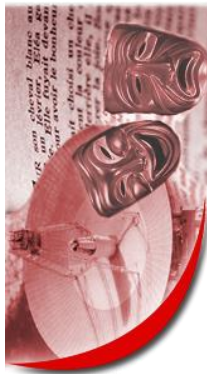
Éducation au développement durable :
Interpellation et question orale récentes

par

M. Yves Reinkin, vice-président de la commission
(Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

COMMISSION

Education, communication et affaires culturelles



ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) | 9-12 JUILLET 2013

Interpellation EDD de M. Rudy DEMOTTE, Ministre Président de la FWB

Interpellation de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Éducation en vue du développement durable : quelles perspectives d'avenir dans le cadre stratégique de la Francophonie ? » (Article 76 du règlement)

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Hormis mes enfants et mon épouse, j'ai deux amours : l'éducation et la Francophonie. J'ai constamment en tête cette question : quels enfants allons-nous laisser à notre Terre ? Et donc, quelle éducation allons-nous donner à ces enfants qui, demain, devront vivre sur cette Terre qui est loin d'être en parfait état ? L'éducation au développement durable n'est pas qu'une question environnementale. C'est aussi une question sociale, une question de santé publique, de relations internationales et de citoyenneté.

Depuis plusieurs années, la communauté internationale s'interroge sur cette éducation au développement durable puisqu'en 2005, les Nations unies ont adopté à Vilnius un document important : la « Stratégie de décennie de l'éducation en vue d'un développement durable 2005-2014 ». L'échéance est donc proche. Qu'avons-nous fait et quel avenir est-il réservé à ces enjeux ?

J'aimerais voir avec vous comment notre petite mais néanmoins ambitieuse Fédération peut faire grandir ce projet et cette stratégie dans l'ensemble de la Francophonie. Pour l'Unesco, l'éducation pour le développement durable doit permettre à chacun d'acquérir dans les disciplines pertinentes de l'enseignement scolaire ou extrascolaire les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable. Elle consiste à intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage les thèmes clefs de ce développement comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité mais aussi la réduction de la pauvreté, la consommation durable, l'égalité entre les sexes, la diversité culturelle, les droits de l'enfant, la paix, le désarmement, le respect et la compréhension des différentes cultures, etc.

Elle implique l'adoption de méthodes pédagogiques participatives visant à motiver et à rendre autonomes les apprenants pour qu'ils modifient leurs comportements et deviennent les acteurs du développement durable. Développer un esprit critique, imaginer des scénarios prospectifs, prendre des décisions communes, cela suppose aussi un changement en profondeur de l'enseignement. Ce processus d'apprentissage exige une coopération et des partenariats entre toutes les parties prenantes, afin de s'ouvrir à une approche pluridisciplinaire de situations de la vie réelle.

En avril 2009, l'Unesco et le ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche ont organisé une « Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable », afin de dresser un premier bilan des cinq premières années et de s'engager dans la seconde moitié de la décennie. Ce bilan était à la fois triste et enthousiasmant. La dynamique environnementale est de plus en plus mise en valeur mais les enjeux de citoyenneté, de relations Nord-Sud, de santé ne sont pas abordés par l'éducation au développement.

Lors du Sommet de Ouagadougou en 2004, la Francophonie – et donc la Fédération Wallonie-Bruxelles – s’est dotée d’un cadre stratégique engageant ses pays membres, qui s’impose à la programmation des opérateurs. Conformément aux objectifs du Millénaire, le cadre stratégique s’insère pleinement dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, notamment par les objectifs de soutien à l’État de droit et aux droits de l’Homme, l’alphabétisation et l’éducation pour tous qui ne sera toujours pas un fait acquis en 2015, l’intensification du dialogue des cultures et des civilisations, le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, le renforcement de la solidarité, bref autant de domaines qui relèvent de l’éducation au développement durable.

Lors de mes rencontres avec d’autres représentants de la Francophonie, et plus spécifiquement de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie, je tente de comprendre comment éviter la dispersion de nos actions et favoriser leur cohérence. Nous approchons de la fin de cette décennie de l’éducation en vue d’un développement durable (2005-2014). C’est l’occasion d’envisager avec vous l’avenir de cet enjeu majeur pour nos enfants et nos petits-enfants.

Après neuf ans, quelles avancées ont été enregistrées en Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi dans toute la Francophonie au regard des objectifs du programme d’éducation pour tous et au regard du souci d’intégrer l’éducation à l’environnement et au développement durable dans les différents cursus scolaires ?

Wallonie-Bruxelles International (WBI), dans son soutien à l’Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), peut-elle insister sur les enjeux de l’éducation au développement durable, notamment en favorisant les démarches participatives des enseignants, les échanges et la mutualisation de leurs expériences dans ce domaine ?

Quels rôles peuvent jouer l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les opérateurs de la Francophonie ainsi que la Conférence des ministres de l’Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confenem) dans la mise en perspective de l’éducation en vue du développement durable au cœur de leurs mandats et programmations respectifs ? Des projets pilotes ou des pratiques innovantes ont-ils déjà été répertoriés ? Existe-t-il des structures de coordination ?

Enfin, la Francophonie peut-elle, selon vous, retenir l’éducation au développement durable dans la définition du prochain Cadre stratégique qui devrait prendre forme à Dakar en 2014 ? Quelle influence pouvez-vous ou souhaitez-vous exercer dans cette perspective ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – La Francophonie, via l’OIF et ses différents opérateurs, réaffirme sa volonté d’assurer une participation dynamique de ses membres à l’éducation au développement durable. Le thème de la cinquante-cinquième session ministérielle de la Confenem, qui s’est tenue en décembre dernier à N’Djamena au Tchad, était les grands défis pour l’école de demain en relation avec le développement durable et les technologies de l’information et de la communication.

Les ministres de l’Éducation y ont adopté plusieurs recommandations qui préconisent notamment d’intégrer la préoccupation du développement durable dans les disciplines scolaires existantes, d’appuyer toute initiative locale qui vise au développement durable, en veillant toutefois à ne pas affaiblir les apprentissages fondamentaux, de viser des économies d’énergie et de consommation d’eau dans les établissements scolaires ou encore de favoriser l’utilisation de sources d’énergies alternatives.

Si la Confenem plaide pour l'inscription du développement durable dans les référentiels d'enseignement, ces derniers relèvent de la responsabilité des autorités nationales. C'est notamment vrai pour l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), projet que vous mentionnez et auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte son soutien. Ce projet conçoit et organise un programme de formation à distance pour le renforcement des compétences des instituteurs dans l'enseignement du français. Il a donc pour vocation première le renforcement des capacités humaines; en l'occurrence il s'agit de former des instituteurs en langue française.

L'OIF fournit le cadre conceptuel, mais chaque pays partenaire du projet est maître du contenu des manuels. Dans certains pays, comme le Burundi avec lequel nous avons particulièrement collaboré, nous avons fait le choix d'y intégrer des thématiques transversales de développement durable. Par ailleurs, dans la mesure où le projet Ifadem associe l'utilisation de technologies de l'information et de la communication et donc de matériel informatique, les espaces numériques construits dans les pays participants sont équipés en fonction de critères de base de consommation et complétés par des installations énergétiques, telles que les panneaux solaires.

Compte tenu de l'intérêt grandissant des pays de la Francophonie pour la mise en place des stratégies nationales en faveur du développement durable, cette dimension devrait être prise en considération dans l'élaboration du prochain cadre stratégique décennal. La Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, ne manquera pas de sensibiliser les instances francophones à cette thématique.

En ce sens, nos contributions au sein du projet Ifadem, mais également dans le cadre de l'Institut francophone de développement durable et de TV5-Monde, constituent autant de leviers que nous entendons utiliser comme des outils de sensibilisation.

Pour votre complète information, sachez qu'il existe un centre francophone virtuel en éducation

au développement. Son but est de valoriser et de diffuser les réalisations pédagogiques locales, d'offrir des ressources pédagogiques pertinentes et de favoriser des liens avec les organismes préoccupés par l'éducation au développement durable au sein de la Francophonie.

Enfin, dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte, la Wallonie et Bruxelles soutiennent de nombreux projets de partenariat de développement durable dans les pays en développement, notamment dans le secteur de l'éducation. À titre d'exemple, je citerai un projet en cours en Palestine, qui vise à construire un parc socioéducatif et un village où de jeunes Palestiniens pourront développer leur connaissance de la biodiversité locale. WBI soutient également de nombreux projets intégrant le champ de l'éducation au développement durable à destination des citoyens wallons et bruxellois. Parmi les projets soutenus en 2012-2013, on peut citer les Objectifs du millénaire pour le développement, en classe, qui visent à sensibiliser à cette thématique quarante de nos enseignants pour la mise à disposition d'un outil pédagogique, ou le soutien de l'opération « Campus plein Sud », mise en œuvre par les universités wallonnes et bruxelloises dans le but de sensibiliser les étudiants aux thématiques du développement durable et des interdépendances Nord-Sud. En 2012 et en 2013, l'opération a été consacrée à la problématique de l'eau.

Ces différents éléments attestent de notre intérêt pour la sensibilisation à l'éducation au développement durable. Soyez assuré que cette thématique retiendra notre attention dans le cadre des prochaines discussions programmatiques de la Francophonie.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Votre réponse, monsieur le ministre-président, sera largement diffusée au sein de la Francophonie.

Dans le cadre de La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée des Parlementaires de la Francophonie (APF), nous avons la volonté d'interpeller l'ensemble des ministres-présidents ou chefs d'État sur cette problématique. Je pense que votre réponse sera donc attentivement lue et entendue.

Lors du sommet de N'Djamena, la Confemen, les ministres de l'Éducation ayant le « français en partage » s'étaient engagés à agir sur ce thème. Je ferai en sorte que nous puissions intégrer au décret « missions » de notre Fédération Wallonie-Bruxelles cet enjeu de l'éducation à l'environnement et au développement durable car il est fondamental pour l'avenir de nos jeunes et ceux de toute la planète.

Vous dites que certains pays se mobiliseraient pour le programme Ifadem. Dans le cadre d'échanges avec le Burundi, notamment, s'opère un travail de recherche et de transversalité. À travers nos relations avec ces pays, je vous encourage à envisager comment nous pouvons les aider et encourager un partage d'expériences. Pourquoi ne pas organiser des séminaires rassemblant différents pays pour examiner comment on pourrait travailler avec eux sur place ? Ils disposent d'expertises. Nous en avons aussi. Peut-être y a-t-il moyen de les rassembler !

Le centre virtuel me pose question. De quoi s'agit-il ? Je n'en ai jamais entendu parler. Pourriez-vous m'indiquer un site internet où je pourrais me renseigner ? L'initiative me paraît très pertinente.

Enfin, je vous remercie d'être à la base d'un mouvement et d'une dynamique lors de la prochaine rencontre de Dakar. Au nom de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, vous pourrez porter l'enjeu de l'éducation au développement durable au sein du Cadre stratégique pour les années à venir.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – L'adresse du site du Centre francophone virtuel en éducation au développement durable est <http://edd.csfef.org>.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le ministre-président, je vous remercie pour cette précision.

Séance du mardi 18 juin 2013

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Suivi de l'éducation en vue du développement durable au sein de la Confemen »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Ce n'est pas tous les jours que nous parlons de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confemen) dans cette commission. En revanche, ce n'est pas la première fois que je vous interroge sur les enjeux de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). C'est une de mes priorités et c'est aussi une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a inscrit cette question dans sa déclaration de politique communautaire.

Loin d'être confinée aux seules questions environnementales, l'EEDD aborde de façon globale différents dossiers fondamentaux pour les générations actuelles et futures, comme la citoyenneté, la santé et la solidarité mondiale, sous les angles personnels, sociaux, culturels, éthiques, philosophiques et politiques. Cette éducation globale a fait l'objet d'un plan stratégique approuvé par les Nations unies en 2005 sous le nom de « Décennie de l'éducation en vue d'un développement durable 2005-2014 ». Cette décennie touche à sa fin ; pourvu qu'on la poursuive !

Membre et vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Cecac), j'ai eu à cœur de mettre cet enjeu à l'ordre du jour de nos travaux, d'en débattre avec mes collègues des différents continents et de faire adopter une résolution à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de l'APF en juillet 2012 à Bruxelles.

Dans le dernier alinéa de cette résolution, on « invite l'Organisation de la Francophonie (DEF, DDS, IEPF), les autres opérateurs de la Francophonie (AUF, TV5, AIMF, l'Université Senghor) et la Confemen à inclure partout et dès à présent l'éducation au développement durable au cœur de leurs mandat et programmation ; et pour l'heure d'évaluer la possibilité d'entreprendre un projet pilote de mise en réseau des établissements scolaires, des structures institutionnelles et des espaces éducatifs de la société civile impulsant l'éducation au développement durable pour tous et tout au long de la vie. »

Madame la Ministre, vous participez régulièrement aux rencontres de la Confemen dont celle qui s'est tenue en décembre dernier à N'Djamena au Tchad. Le thème en était « Les grands défis pour l'école de demain en lien avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication ». Parmi ses recommandations, la Confemen préconisait « d'intégrer la préoccupation du développement durable au sein des disciplines scolaires existantes » et plaidait « pour l'inscription du développement durable dans les référentiels d'enseignement, même si ce point relève de la responsabilité des autorités nationales ».

Ce mardi 11 juin, vous avez à nouveau participé à une Confemen à Liège. Six mois après N'Djamena, pouvez-vous m'indiquer quels sont les projets concrets de cet organisme en matière d'EEDD ? La Confemen peut confier une tâche à un groupe de travail *ad hoc* chargé

d'étudier cette question particulière et d'en faire rapport à la Conférence et au Bureau de la Confemen pendant les intersessions et dans un délai déterminé. Cette tâche a-t-elle été confiée?

Par ailleurs, avez-vous eu l'occasion d'examiner la demande de la Cécac d'évaluer la possibilité d'un projet pilote de mise en réseau des établissements scolaires, structures institutionnelles et espaces éducatifs de la société civile ? Par delà les rencontres, séminaires ou colloques à imaginer entre responsables de formation initiale et continuée, enseignants et élèves du Nord comme du Sud, quel rôle l'information à distance (Ifadem) pourrait-elle remplir dans cette démarche ?

Enfin, au vu de vos engagements de décembre dernier au Tchad, n'estimez-vous pas qu'il soit temps d'introduire l'EEDD dans l'article 6 du décret « missions » de 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et organisant les structures propres à les atteindre ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. –

Comme vous l'avez très justement rappelé, le sujet de la 55e session ministérielle de la Confemen à Ndjamena en décembre 2012 était : « la diversification de l'offre d'éducation de base, les grands défis pour l'école de demain en lien avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication ». Les recommandations issues de cette 55e session portaient sur la place du développement durable dans les apprentissages et dans la vie des établissements scolaires. Parmi celles-ci on trouvait notamment : intégrer la préoccupation du développement durable dans les disciplines existantes plutôt qu'en faire une nouvelle discipline, c'est dans ce sens que nous travaillons déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles; appuyer toute initiative locale visant au développement durable, en veillant à ne pas affaiblir les apprentissages fondamentaux. Les recommandations relatives à la vie des établissements scolaires invitaient à appuyer toute initiative locale d'économie d'énergie et de consommation d'eau et d'accès à des sources alternatives d'énergie.

À l'invitation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bureau de la Confemen s'est réuni à Liège du 10 au 12 juin dernier, afin de préparer la 56e session ministérielle qui se tiendra en Côte d'Ivoire en juillet 2014. La tâche essentielle des ministres et chefs de délégation a été de mettre au point une note de cadrage sur le thème de la 56e session, « Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie : défis, priorités et perspectives pour l'après 2015 ». Ce thème nous tient à cœur. Nos débats de ce matin portaient sur les différentes facettes de l'inclusion. Par ailleurs, les perspectives de l'après2015 sont les objectifs du Millénaire. Il s'agit pour la Confemen d'abord et pour l'OIF ensuite de prendre position sur les objectifs du Millénaire fortement malmené par les crises économiques.

C'était l'objectif de la réunion du Bureau. Dans mes interventions, je n'ai pas manqué de souligner l'importance des enjeux des objectifs du Millénaire et de l'après 2015, mais j'ai également insisté sur l'intérêt du développement durable. La note de cadrage mettra l'accent sur les nouveaux défis comme le développement durable, les technologies de l'information et de la communication et les crises actuelles. Il appartiendra à la 56e session de la Confemen, organe décisionnel, d'examiner la résolution de la Cécac et de prendre les initiatives pour la faire appliquer si l'ensemble des acteurs le juge nécessaire.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas attendu les recommandations de la Confemen pour mettre l'accent sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. J'avais déjà

eu l'occasion et le plaisir de vous faire part des démarches dans les écoles, en partenariat avec mes collègues, ministres régionaux de l'Environnement et de la Nature. L'accord de coopération tripartite, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Région Bruxelles-capitale, relatif à l'environnement, la nature et le développement durable, les assises de l'éducation relatives à l'environnement et le développement durable constituent des démarches larges qui impliquent tous les acteurs concernés.

Il est important de formuler des orientations, mais ce qui se fait dans les écoles doit rester notre préoccupation majeure. Les assises et l'accord de coopération tripartite ne se limitent pas à la problématique environnementale, mais visent une approche pluridisciplinaire et transversale, une l'intégration de l'EEDD dans les cours existants, comme le recommande la Confemen. Plutôt qu'inscrire l'EEDD dans le prescrit de l'article 6 du décret « missions », nous avons préféré donner la priorité au soutien à de telles démarches dans les écoles. Je suis convaincue que le changement ne vient pas d'une inscription dans un décret, mais avant tout de l'investissement des acteurs de terrain à tous les niveaux, chacun avec ses propres responsabilités.

À la suite des assises, j'ai le plaisir de vous confirmer qu'un travail colossal a été réalisé par l'Inspection, pour identifier l'accès à l'éducation à l'environnement dans les référentiels inter-réseaux, toutes disciplines confondues. Elle a ainsi répertorié cet accès dans les référentiels des différentes disciplines comme l'histoire, la géographie, l'éveil, les sciences, mais aussi le français. Ce travail s'appuie sur une vision large de l'éducation à l'environnement puisqu'il en reprend les dimensions écologiques, éthiques, économiques, sociales, culturelles et politiques. C'est dans ce sens-là qu'il faut travailler.

Dans la suite des assises, un événement mobilisateur pour l'ensemble du monde scolaire et pour les acteurs de l'EEDD, organisé par les ministres de l'Environnement des Régions wallonne et bruxelloise et moi-même et coordonné par l'asbl Réseau IDée, aura lieu du 22 au 25 octobre 2013. Mon collègue, le ministre de l'Enseignement supérieur, compétent pour les hautes écoles, y sera également présent. Cela nous permettra de faire le lien entre la formation initiale et continuée des enseignants à ce sujet. Durant ces quatre journées, de nombreux acteurs de l'école se donneront rendez-vous à Namur et à Bruxelles : enseignants, directions d'écoles, administration de l'enseignement, administration de l'environnement, inspecteurs, conseillers pédagogiques, formateurs et associations. L'objectif de ces quatre journées est de montrer en quoi l'EEDD est une opportunité pour les écoles et de souligner que l'école n'est pas seule lorsqu'elle s'engage dans cette voie. Les différents échanges et ateliers seront également l'occasion de valoriser les nombreuses dynamiques déjà mises en place dans les écoles, depuis l'enseignement fondamental jusqu'au secondaire, par des enseignants de toutes disciplines et filières et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives.

J'espère vous avoir rassuré et démontré que l'EEDD est bien au cœur des missions de l'école et des équipes éducatives pour relever collectivement les défis pédagogiques.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je vous remercie de me rassurer mais je précise que la situation dans notre Fédération, et plus exactement avec les deux régions concernées par l'accord de coopération, ne m'inquiète pas. En Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreuses écoles s'impliquent dans cette dynamique et je me réjouis dès à présent des journées d'actions et de conférences organisées en octobre

J'ai bien noté votre réflexion au sujet du décret « missions ». Malgré tout, je reste persuadé que nous avons besoin de symboles et de moments forts. Outre le soutien, tous ceux

qui travaillent dans ce domaine ont aussi besoin de reconnaissance et de savoir que cette préoccupation est aujourd'hui au cœur de notre enseignement et fait partie des missions intégrantes de l'école.

M. Jacques Bouréma, secrétaire général de la Confemen, disait : « Éduquer pourquoi, pour quel projet de société ? ». Il projetait cette question dans le long terme, notamment par rapport à ces importants enjeux locaux et globaux, à ces problèmes cruciaux que constituent les questions climatiques et environnementales, mais aussi par rapport aux questions de pauvreté endémique et d'accès à une alimentation de qualité.

Vous avez souligné l'importance de pouvoir traiter la résolution de la Ccac à la 56ème session. Je souhaite vivement que vous insistiez auprès de vos collègues ministres de l'Enseignement de la Francophonie pour renforcer cette dynamique. En tant que parlementaires, nous interrogerons tous les ministres de l'Éducation de la Francophonie sur ces enjeux, de manière à contribuer à la mise en place d'une vraie dynamique. La semaine dernière, Jacques Attali a déclaré à la télévision que l'on parle beaucoup d'Europe mais que la Francophonie est un espace aussi important que l'Europe, dont la population passera, en trente ans, de deux cents millions à sept cents millions d'habitants.

Dans cet espace, nous pourrions vraiment défendre un développement économique, culturel, social et environnemental positif pour notre société et pour le monde. Je vous saurais donc gré de soutenir et de renforcer, avec le ministre-président, M. Demotte, ces préoccupations aux instances de l'OIF dans vos prochaines rencontres.